

LE PROGRÈS DE L'EST.

SHERBROOKE, 9 DECEMBRE.

BULLETIN DU JOUR.

CANADA

L'épidémie de la petite vérole semble faire des progrès, à Montréal, et l'on commence à s'en inquiéter.

Un nouveau "merger", pour la fabrication des outils et instruments agricoles prend naissance, en Saskatchewan, avec un capital de \$22,000,000.

A New-Westminster, C. A., Henry Jones, qui tua sa femme d'un coup de fusil, le 20 août dernier, et le Japonais Ikishi qui tua un de ses compatriotes, ont été pendus, mardi.

A Québec, un nommé J. Landry avait été trouvé mort dans son lit dimanche matin, Or, mardi, sa femme expirait aussi subitement, de sorte qu'il y avait deux cadavres dans cette maison.

A Trois-Rivières, on a trouvé M. Olivier Dupont, journaliste, mort dans sa voiture. Le défunt avait succombé à une syncope. Il était âgé d'une soixantaine d'années, et il laisse une femme et 5 enfants.

Un nommé Alcidas Collette, âgé d'une quarantaine d'années, s'est noyé en travaillant au chargement d'un chaland dans le port de Montréal. Le défunt était le frère de M. le notaire Collette, de Ste-Hélène de Bagot.

Un cheval qui a pris le mors aux dents, à St-Siméon, s'est tué sur un poteau, et le conducteur, un nommé Bédard, de Lorette, a été lancé hors de la voiture et a été ramassé inanimé. On craint qu'il ne perde la vie.

A Cobalt, Ont., un homme a été tué et trois autres ont été blessés à la mine Buffalo. A Hunter et Bert Reid perforaient une pierre, lorsque leur instrument se brisa et les blessa tous deux. Un nommé A. Marion et U. Rhéaume furent aussi atteints. Le premier fut blessé et le second, tué.

A Ottawa, après quarante minutes de délibération, le jury de la cour d'assises, dans la cause du Dr J.-A. Ouimet, prévenu d'avoir pratiqué une opération criminelle, a prononcé un verdict d'acquiescement et, sur l'ordre de l'hon. juge Gunn, le médecin de Hull a immédiatement été remis en liberté.

A Papineauville, trois hommes étaient occupés à la démolition du hangar du toit de Papineauville, lorsque sa toiture s'effondra tout à coup; l'un des ouvriers, M. Félix Lefebvre, avait reçu d'affreuses blessures et l'infortuné a succombé quelques instants plus tard. Les deux compagnons de M. Lefebvre étaient plus ou moins grièvement blessés.

ETATS-UNIS.

Le congrès spécial de l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique s'ouvrira mardi prochain, le 12 courant, à Providence, R. I.

Un train de voyageurs et un train de marchandises sont venus en collision, près de Manor, Pennsylvania. Quatre hommes ont été tués. Une vingtaine de personnes ont été gravement blessées.

A New-York, la barge "Maryland" qui était autrefois le "General Slocum" à bord duquel un millier de personnes perdirent la vie, il y a quelques années, vient de sombrer près de l'île Ladlow.

On dit que les deux anarchistes, les frères McNamara, feront au Grand Jury d'importantes révélations sur la trame secrète d'une vaste conspiration d'anarchistes-dynamitarde aux Etats-Unis.

A West Liberty, près de Wheeling, Virginie, se produisit l'explosion de 500 barils de nitro-glycérine, tuant un homme et causant un fracas formidable, dont les échos ont résonné à dix milles à la ronde.

A Washington, on a lu, mardi, devant les deux Chambres du Congrès, le message du Président Taft sur les trusts. Le message a été généralement bien reçu. Le président propose la création d'une commission pour contrôler les corporations à charte fédérale.

Le principal établissement de la "United States Express Company", à Jersey City, a été ravagé par le feu. Les écuries, plusieurs bureaux et des centaines de wagons ont été détruits. Les pertes sont évaluées à \$1,000,000. Quatre cents chevaux ont péri dans les flammes.

A Washington, Georgie, pendant qu'il se tenait à la barre du tribunal où il venait d'être condamné à mort pour meurtre, T. B. Walker, un nègre, a essuyé un coup de feu en pleine figure de la part du frère de sa victime. Il n'a pas été blessé grièvement et, le lendemain matin, il est monté sur l'échafaud.

A Indianapolis, Ind., une bâtisse en construction, de trois étages, en béton, s'est écroulée, tuant quatre hommes et en blessant 21. Le bâtiment s'est effondré dans l'heure du midi, tandis que la plupart des employés étaient chez eux. La majorité de ceux qui ont été pris dans les débris étaient assis près des murs après prendre leur dîner.

A White Plains, N. Y., le juge Tompkins a condamné à mourir sur la chaise électrique, dans la semaine du 15 janvier prochain, les cinq meurtriers de Mme Mary Hall; la jeune épouse du Surintendant des travaux de l'aqueduc de New-York. Mme Hall demeurait dans une maison de campagne isolée, près du lac Croton. Le meurtre a eu lieu le 9 novembre dernier.

Les enfants pleurent pour voir le CASTOR DE FLETCHER

VIEUX PAYS.

On annonce de Pékin que le Prince Régent de Chine a démissionné.

Les rebelles chinois, encouragés par la prise de Nankin, se préparent maintenant à marcher contre Pékin, la capitale.

A Ballycastle, Irlande, le navire "Templemore" a coulé à pic en face de la côte et deux hommes de l'équipage se sont noyés.

Trois rebelles qui ont été faits prisonniers à Hadache (Yucatan) ont été fusillés par les troupes fédérales. Ils n'ont pas eu le privilège de subir un procès.

A Chambéry, (département de la Savoie), l'archevêché a été détruit par un incendie et la cathédrale a été grandement endommagée. Les pertes sont très considérables.

A St-Petersbourg, une partie de la Monnaie impériale a été détruite par le feu. Deux ouvriers ont été tués et le nombre des blessés est de plus de quarante. Les pertes sont considérables.

"Che" Gomez, dont la révolte à Tschitan occasiona un conflit entre le président Madero et le gouverneur d'Onaxaca, a été lynché à Rincon Antonio. Huit des partisans de Gomez ont eu le même sort.

Le navire "Antoinette" est arrivé à St-Nazaire, France, avec 12 des hommes de son équipage, pris de la maladie du sommeil. L'horrible mal s'est déclaré au bout de 100 jours après que ce navire eût quitté l'île de Java.

A Londres, le premier ministre Asquith a déclaré, à la chambre des communes, que le gouvernement allait user de tous les moyens constitutionnels à sa disposition pour faire adopter le home rule pour l'Irlande par le présent parlement.

L'hôpital de St-Nicolas, au Port (France), vient de mourir, à 92 ans, Antoinette Lix, qui avait été, sous un déguisement masculin, lieutenant aux Francs-Tirailleurs français, en 1870, et qui, en 1863, avait aussi fait le coup de feu pour la Pologne.

Un formidable ouragan a passé sur la mer des Antilles et le golfe du Mexique, causant des ravages considérables dans le Nicaragua, le Honduras et le Costa-Rica, ce dernier surtout, qui a éprouvé pour \$60,000,000 de pertes à sa récolte de bananes.

Belhi a fait une grandiose réception au Roi-Empereur, Georges V. On n'en est pas moins nerveux, en Angleterre, et inquiet du sort de leurs Majestés britanniques, à la nouvelle de tous les incendies soudains éclatant aux Indes depuis quelques jours, et notamment de la destruction complète du pavillon royal dans lequel devait être accueilli le monarque, au camp du Darbar.

Notes Politiques.

L'hon. M. S. Fisher, ex-ministre fédéral de l'Agriculture, proclame que ce n'est pas du tout son intention de retourner siéger au Parlement.

M. Lightland, C. R., de Montréal, fait cette étrange découverte, que la constitution actuelle du Canada n'est point l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, comme tout le monde le pense.

Une administration conservatrice est formée et annoncée, à l'île du Prince-Edouard. Elle a décidé de faire un appel au peuple. La nomination se fera le 27 décembre, et les élections le trois janvier.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, par ordre en conseil de nommer M. Joseph Turcotte, avocat et Conseil du Roi, de la cité de Québec, agent, à Ottawa de la province de Québec, auprès du gouvernement fédéral.

Dix neuf employés de la Commission du Transcontinental, ont reçu avis qu'après le 31 décembre leurs services ne seront plus requis. Ces employés appartiennent en grande partie au personnel des ingénieurs et travaillent à leurs plans.

Parlant à Owen Sound, dans sa circonscription de Grey-Nord, M. Mackay, ci-devant chef de l'opposition provinciale d'Ontario, dit que c'est une pure tentative de change que l'accusation portée contre lui d'avoir détourné l'affection de l'épouse d'un autre.

C'était lundi, l'appel nominal dans l'Ontario. Sir James Whitney a dix-sept députés d'abus par acclamation. Un grand nombre de candidats libéraux ont été mis en nomination à la dernière minute dans certains comtés où l'élection des candidats conservateurs ne fait aucun doute.

L'hon. sénateur Casgrain a donné avis qu'il appellera l'attention du sénat sur un rapport de la Montreal Gazette à l'égard des observations faites par M. C. H. Cahlan, à une assemblée du club Canadien, le 27 novembre, et qu'il demandera si les sentiments exprimés par M. Cahlan sont partagés par le gouvernement.

Interrogé par un journaliste, relativement à la date approximative des prochaines élections provinciales, le Premier Ministre a répondu qu'il ne voyait aucune nécessité de faire un appel au peuple maintenant et que l'on pouvait parler à coup sûr contre ceux qui prétendent que les élections auront lieu au mois de juin prochain.

M. L. Robitaille qui avait interjeté appel du jugement de l'hon. juge Charles Langueir renvoyant les plaintes portées contre MM. L. Létourneau et Elie Depyre, a retiré son cautionnement. Cette procédure de la part de M. Robitaille signifie le désistement de son appel et semble par conséquent devoir mettre fin à l'affaire de Québec Est.

Un jugement de la Cour Supérieure, à Montréal, vient de décider que 10 membres de la Congrégation des Clercs Saint-Viateur ne sont pas qualifiés à voter comme électeurs, parce que, ayant fait vœu de pauvreté, c'est-à-dire renoncé à tout droit de propriété, ils ne peuvent prétendre avoir le revenu exigé par la loi de tout électeur.

M. W. A. Dabé, surintendant de l'Intercanadien, de Montréal à Ste. Flavie, ayant ses quartiers à Québec, a été suspendu de ses fonctions. Une enquête très sérieuse aura lieu à son sujet. On se rappelle que ce poste était autrefois occupé par feu A. R. Macdonald, qui fut destitué en 1890.

L'hon. J. D. Hazen, ministre des Pêcheries et du Service Naval, s'embarquera pour l'Angleterre après Noël. Il est entendu dans les milieux ministériels à Ottawa, que le but de son voyage est de consulter l'Amirauté anglaise sur les meilleurs moyens à prendre pour que le Canada contribue d'une façon digne et substantielle à la Marine Impériale.

La réélection par acclamation de M. T. W. Mc Garry, dans South Bruce, indique la rentrée, par la même voie, de l'honorable J. P. Graham aux Communes. En effet, une entente a été conclue entre les conservateurs et les libéraux par laquelle M. McGarry devait être élu par acclamation à l'assemblée législative et l'honorable J. P. Graham aux Communes, à la place de M. L. Lewis, qui lui cède son siège.

Le Sénat, le sénateur Pope a proposé que, dans l'ordonnance du Sénat, l'initiative des bills publiques et privés devrait être également divisée entre les deux Chambres du Parlement, en vue de diminuer la longueur des sessions et surtout pour empêcher cette coutume insupportable, d'après laquelle les mesures importantes sont précipitées à la fin des sessions. La résolution suggère la création d'un comité conjoint des deux Chambres.

A Edmonton, Alberta, l'ouverture du Parlement provincial a marqué l'inauguration des nouvelles idées parlementaires, dont la construction a été plus de deux millions de dollars. Dans l'édifice du Trésor, le lieutenant-gouverneur Byles fit allusion à la nomination de Son Altesse le Duc de Connaught comme gouverneur général du Canada, aux besoins d'une éducation agricole et de faire et aux projets du gouvernement pour l'amélioration des grandes routes et l'extension des chemins de fer en général. Une allusion a aussi été faite à la demande faite par la province pour avoir le droit d'administrer elle-même ses ressources naturelles.

A Ottawa, la réforme de procédure qui doit être entre prise cette année consiste d'abord à réorganiser le travail du Comité des Comptes Publics. Jusque-là, ce comité avait à occuper que du travail d'appoint. Il est probable que quand le nouveau gouvernement aura fait sa réforme, les estimations placées devant le Comité des Comptes Publics et examinées l'ayant d'être soumis au Comité général de la Chambre. Des officiers permanents expliqueront la politique du Département et les tempêtes à dispute seront mis à part pour simplifier la besogne. A cette session le comité s'occupera surtout d'empêcher sur diverses transactions du gouvernement défunt.

La reconstitution des comités permanents de la Chambre des Communes est maintenant terminée. Le comité des chemins de fer a été réduit à 100 membres. Dans tous les autres comités le quorum a été réduit. L'élection des présidents des comités a donné le résultat suivant: Chemins de fer et canaux, T. H. Lennox; vice-président, Hugh Gordon; Banques et Commerce; H. B. Ames; vice-président, H. H. Miller. Bills privés: C. A. Ethier. Agriculture; Andrew Broder; vice-président, W. S. Schell. Marine et pêcheries; Clarence Jameson; vice-président, J. H. Sinclair. Comptes publics; W. B. Northrup; vice-président, A. B. Warburton; Ordres permanents; E. Paquet; vice-président, G. E. McCraney. Impôts; W. S. Middleboro; vice-président, Robert Biekerdike. Privilèges et élections; Samuel Barker; vice-président, W. Germain.

Notes Diverses

L'hon. M. Bryce, ambassadeur anglais à Washington, est arrivé dans la capitale fédérale. Il est l'hôte de S. A. R. le duc de Connaught.

Le gouvernement fédéral a résolu qu'il favorise les enfants comme les adultes chinois entrant au Canada devront payer la taxe de \$500 par tête.

Il a toujours été reconnu et accepté que proportionnellement à leur taille et à leur poids les indiens petits étaient bien plus forts et plus vifs que les indiens gros et grands.

On prête au gouvernement fédéral l'intention de réorganiser complètement la Commission de construction du Transcontinental National, en vue de la mettre sur un pied de plus entière efficacité.

Un journal nationaliste sera publié à Québec. Le nouveau journal s'appellera Le Ralliement et paraîtra le dimanche. Il sera rédigé en collaboration par les principaux nationalistes de Québec.

Un service nouveau et direct, entre le Canada et la France, pour le transport des colis postaux, vient d'être assuré par le ministère des postes canadiennes, et ce transport pourra se faire, en moyenne, à moitié meilleur marché.

Pour ne pas trahir le secret professionnel, M. Chabrusse, directeur du Réveil de la Corée, avalu tranquillement une lettre que voulait lui prendre le juge. Si tous les journalistes étaient aussi respectueux du secret de la vie des autres.

Une des premières questions soumises à la nouvelle commission des eaux limitrophes sera celle de relier le lac Champlain au St. Laurent par un canal navigable. L'entreprise est évaluée à sept ou huit millions de dollars. Les plans sont terminés et sont à l'étude par le gouvernement.

Pourquoi ne ferait-on pas le recensement de tous les Canadiens français qui ont américain leurs noms de famille, et de toutes les femmes canadiennes françaises qui ont épousé dans les éléments anglais et américains. C'est là où l'on verrait les nombreuses fuites de la race canadienne française.

Un bill sera probablement présenté par le gouvernement avant les vacances, accordant un délai au Grand Tronc Pacifique pour terminer son entreprise. Les travaux accomplis jusqu'en décembre 1911 ne correspondent pas à ceux exigés par la charte et un délai est nécessaire afin de se conformer à la loi.

NECROLOGIE.

A Londres, l'un des plus célèbres avocats du Royaume Uni, sir George Henry Lewis, est mort. Il était né en 1833.

Mgr Arlin, archevêque de Sens (France), vient de mourir, à l'âge de 71 ans. Avant 1892, époque de sa promotion au siège métropolitain de Sens, il avait été successivement évêque d'Oran, puis de La Rochelle.

Le canon Elligood, chanoine de la cathédrale Christ Church, recteur de l'église St-Jacques, Mont-Royal, doyen du collège anglais de la province de Québec, le plus vieux aumônier militaire de toute l'armée anglaise, est mort à l'âge de 87 ans. On s'attendait à son décès depuis très longtemps, mais il n'en causa pas moins un douloureux et d'agréable émoi, en ce que le Rev. Elligood était estimé de tous.

A Ottawa, M. G. W. Séguin, percepteur des taxes de la cité et président général de l'Union Saint-Joseph du Canada, est mort, succombant à une infection de poitrine dont il souffrait depuis trois jours seulement. M. Séguin était un des citoyens les plus en vue d'Ottawa, et sa mort presqu'inattendue causa une profonde émotion, plusieurs de ses amis n'ayant même pas appris sa maladie.

Conseil de Ville.

Lundi, séance du conseil de ville en session ordinaire, présidée par le maire Côté, et l'échevin McManis au fauteuil. Premiers et principaux affaires en discussion au conseil, c'est le rapport sur les amendements projetés à la charte municipale et à soumettre à l'approbation de la Législature. Entre autres amendements; on sollicite: 1. la division du quartier Sud en deux quartiers distincts, Sud et Ouest; 2. l'emploi en placements des fonds d'amortissements; le changement de date des élections municipales à un mois plus tôt; 3. le changement des bases et la numération de la représentation électorale; la nomination de commissaires civiques salariés gerant seulement le Maire toutes les affaires municipales; 4. l'imposition de taxes spéciales pour tous les travaux de voirie; 5. l'élevation du nouveau emprunt; la collection des listes électorales par un bureau spécial et la notification directe aux électeurs supprimés on ajoute, etc. Le conseil a rejeté sur vote la proposition d'enlèvement de la neige par la compagnie des tramways, moyennant le prix du pouvoir employé, et la moitié des frais du travail de main d'œuvre. Il a été référé au comité spécial la requête convertie de quantité de signatures au sujet de la rue King sur laquelle la Compagnie des Tramways est tenue de construire une voie de roulement sur tout le parcours de la rue, vis-à-vis l'obligatoire, qui a été promise en novembre 1910.

PERSONNEL.

Mlle Jeanne Panneton est l'hôte de Mlle Héloïse Turcot, à Saint-Hyacinthe.

M. Fabbe J. Tétu, du séminaire, est soigné à l'hôpital pour une bronchite aigüe.

Mme J. A. Brodeur et Mlle Eva Brodeur sont parties pour fixer leur résidence à Montréal.

Le Rév. M. Turcott, vicaire à la cathédrale, est allé rendre visite à ses parents, à East Angus.

Mme J. H. Crépéau et Mlle A. Crépéau sont retournées à St-Camille, après un court séjour en ville.

Mlle Florence Farwell est revenue de son voyage à New York, où elle a été l'hôte de Mme F. P. Buck.

M. A. Lemire, de St-Johnsbury, en visite ici et à Rock Forest, est reparti accompagné de son frère M. Oliva Lemire.

M. et Mme J. N. Dubrule, et leur petite fille, de St-Hyacinthe, sont en visite chez M. le Dr Darbre King, par quelques jours.

Le président de l'Union de St-Joseph du Canada, M. G. W. Séguin, vient de décider subitement à Ottawa; le vice-président notaire J. S. Tetreault est alors parti mercredi à Ottawa.

Des nouvelles reçues de M. Fabbe Félix Desjardis, parti pour l'Ouest, dans l'intérêt de sa santé, nous apprennent qu'il est rendu à St-Louis, au Missouri, où il se retire à l'archevêché.

Compagnie Générale Transatlantique, qui arrivera à New-York le 15 décembre. M. Mme et fils Badin seront à Sherbrooke le lundi, 18 décembre.

AVIS est par les présentes donné que la Corporation de la cité de Sherbrooke demandera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, de passer un bill pour amender la charte de cette cité concernant différents sujets, entre autres: 1. Pour diviser le quartier sud en deux quartiers, désignés, l'un le quartier Centre et l'autre le quartier Est, les limites du quartier centre devant être celles de la paroisse Notre-Dame, et changer les limites de ce quartier. 2. Pour changer le nombre d'échevins. 3. Pour permettre à la nomination d'un ou de plusieurs commissaires pour administrer les affaires de la cité, qui sont, seulement, administratives, sujets au contrôle du Conseil. 4. Pour désigner par numéros ou autrement, les sièges des échevins quand ils y paraissent, de manière que lorsque les candidats peuvent être nommés pour un siège en particulier au lieu de pour un siège en général, de sorte que prenant les travaux de la cité, de passage, d'égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour l'eau et le gaz sur les propriétés situées dans les rues, comprenant les travaux de la cité, de passage, d'égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour l'eau et le gaz sur les propriétés situées dans les rues, à raison de l'étendue des dites propriétés sur la rue et cela en outre des pouvoirs actuels que possède déjà la Corporation. 5. Le droit de changer le jour de la nomination et celui de la votation aux élections et travaux de la cité, en tenant compte de la manière à ce que la première assemblée du Conseil puisse se réunir le plus tôt possible. 6. Pour amender la loi de manière à ce que la première assemblée du Conseil puisse se réunir le plus tôt possible. 7. Pour amender l'article 109 de la Charte en ajoutant les mots "acquiesce par appropriation". 8. Pour amender l'article 109 de la Charte en ajoutant les mots "acquiesce par appropriation". 9. Pour amender l'article 109 de la Charte en ajoutant les mots "acquiesce par appropriation". 10. Pour permettre à la Corporation d'engager ses fonds d'amortissement dans l'achat d'obligations d'autres municipalités. 11. Pour amender l'article 109 de la Charte en ajoutant les mots "acquiesce par appropriation". 12. Pour amender l'article 32 de la Charte en ajoutant les mots "acquiesce par appropriation". 13. Pour amender l'article 32 de la Charte en ajoutant les mots "acquiesce par appropriation". 14. Pour voter pour la passation des résolutions en la matière prévue par les dispositions des Statuts fédéraux de la Province de Québec. 15. Pour mettre la cité de Sherbrooke au nombre des cités dans lesquelles la liste des électeurs sera établie par le bureau de la Cité Electorale, et faite par un bureau comme à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. PANNETON, LEBLANC, Procureurs de la Corporation de la cité de Sherbrooke, 5 décembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que la ville de Magog s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte concernant différents sujets, et entre autres: 1. Le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, éclairage et chauffage, tant dans la ville de Magog, qu'en dehors de ses limites de la ville, ainsi que l'eau. 2. Le droit de prélever les taxes pour les trottoirs, égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour le gaz et de poser ce qui est nécessaire pour l'électricité sur ceux qui les possèdent, à raison de l'étendue des dites propriétés sur la rue et cela en outre des pouvoirs actuels que possède déjà la Corporation. 3. Le droit de nommer un ou plusieurs commissaires pour administrer les affaires de la ville de Magog, qui sont, administratives, sujet au contrôle du Conseil. 4. Pour ratifier le contrat passé entre la ville de Magog et la Dominion Cotton Mills, Limited, en vertu du règlement No. 117 des règlements de la Corporation de la ville de Magog. 5. Pour appliquer à la ville de Magog, toutes les dispositions du chapitre 224 des Statuts fédéraux de la Province de Québec (Articles 2243 à 2248) tous deux inclus et les formules, excepté les dispositions spéciales qui ont été ajoutées à la charte de la ville et qui sont incompatibles avec la dite loi. 6. Pour mettre la ville de Magog au nombre des cités dans lesquelles la liste électorale, en vertu des dispositions de l'Acte Electoral, est faite par un bureau comme à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. PANNETON, LEBLANC, Procureurs de la Corporation de la ville de Magog, 5 décembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que la ville de Magog s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte concernant différents sujets, et entre autres: 1. Le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, éclairage et chauffage, tant dans la ville de Magog, qu'en dehors de ses limites de la ville, ainsi que l'eau. 2. Le droit de prélever les taxes pour les trottoirs, égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour le gaz et de poser ce qui est nécessaire pour l'électricité sur ceux qui les possèdent, à raison de l'étendue des dites propriétés sur la rue et cela en outre des pouvoirs actuels que possède déjà la Corporation. 3. Le droit de nommer un ou plusieurs commissaires pour administrer les affaires de la ville de Magog, qui sont, administratives, sujet au contrôle du Conseil. 4. Pour ratifier le contrat passé entre la ville de Magog et la Dominion Cotton Mills, Limited, en vertu du règlement No. 117 des règlements de la Corporation de la ville de Magog. 5. Pour appliquer à la ville de Magog, toutes les dispositions du chapitre 224 des Statuts fédéraux de la Province de Québec (Articles 2243 à 2248) tous deux inclus et les formules, excepté les dispositions spéciales qui ont été ajoutées à la charte de la ville et qui sont incompatibles avec la dite loi. 6. Pour mettre la ville de Magog au nombre des cités dans lesquelles la liste électorale, en vertu des dispositions de l'Acte Electoral, est faite par un bureau comme à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. PANNETON, LEBLANC, Procureurs de la Corporation de la ville de Magog, 5 décembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que la ville de Magog s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte concernant différents sujets, et entre autres: 1. Le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, éclairage et chauffage, tant dans la ville de Magog, qu'en dehors de ses limites de la ville, ainsi que l'eau. 2. Le droit de prélever les taxes pour les trottoirs, égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour le gaz et de poser ce qui est nécessaire pour l'électricité sur ceux qui les possèdent, à raison de l'étendue des dites propriétés sur la rue et cela en outre des pouvoirs actuels que possède déjà la Corporation. 3. Le droit de nommer un ou plusieurs commissaires pour administrer les affaires de la ville de Magog, qui sont, administratives, sujet au contrôle du Conseil. 4. Pour ratifier le contrat passé entre la ville de Magog et la Dominion Cotton Mills, Limited, en vertu du règlement No. 117 des règlements de la Corporation de la ville de Magog. 5. Pour appliquer à la ville de Magog, toutes les dispositions du chapitre 224 des Statuts fédéraux de la Province de Québec (Articles 2243 à 2248) tous deux inclus et les formules, excepté les dispositions spéciales qui ont été ajoutées à la charte de la ville et qui sont incompatibles avec la dite loi. 6. Pour mettre la ville de Magog au nombre des cités dans lesquelles la liste électorale, en vertu des dispositions de l'Acte Electoral, est faite par un bureau comme à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. PANNETON, LEBLANC, Procureurs de la Corporation de la ville de Magog, 5 décembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que la ville de Magog s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte concernant différents sujets, et entre autres: 1. Le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, éclairage et chauffage, tant dans la ville de Magog, qu'en dehors de ses limites de la ville, ainsi que l'eau. 2. Le droit de prélever les taxes pour les trottoirs, égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour le gaz et de poser ce qui est nécessaire pour l'électricité sur ceux qui les possèdent, à raison de l'étendue des dites propriétés sur la rue et cela en outre des pouvoirs actuels que possède déjà la Corporation. 3. Le droit de nommer un ou plusieurs commissaires pour administrer les affaires de la ville de Magog, qui sont, administratives, sujet au contrôle du Conseil. 4. Pour ratifier le contrat passé entre la ville de Magog et la Dominion Cotton Mills, Limited, en vertu du règlement No. 117 des règlements de la Corporation de la ville de Magog. 5. Pour appliquer à la ville de Magog, toutes les dispositions du chapitre 224 des Statuts fédéraux de la Province de Québec (Articles 2243 à 2248) tous deux inclus et les formules, excepté les dispositions spéciales qui ont été ajoutées à la charte de la ville et qui sont incompatibles avec la dite loi. 6. Pour mettre la ville de Magog au nombre des cités dans lesquelles la liste électorale, en vertu des dispositions de l'Acte Electoral, est faite par un bureau comme à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. PANNETON, LEBLANC, Procureurs de la Corporation de la ville de Magog, 5 décembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que la ville de Magog s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte concernant différents sujets, et entre autres: 1. Le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, éclairage et chauffage, tant dans la ville de Magog, qu'en dehors de ses limites de la ville, ainsi que l'eau. 2. Le droit de prélever les taxes pour les trottoirs, égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour le gaz et de poser ce qui est nécessaire pour l'électricité sur ceux qui les possèdent, à raison de l'étendue des dites propriétés sur la rue et cela en outre des pouvoirs actuels que possède déjà la Corporation. 3. Le droit de nommer un ou plusieurs commissaires pour administrer les affaires de la ville de Magog, qui sont, administratives, sujet au contrôle du Conseil. 4. Pour ratifier le contrat passé entre la ville de Magog et la Dominion Cotton Mills, Limited, en vertu du règlement No. 117 des règlements de la Corporation de la ville de Magog. 5. Pour appliquer à la ville de Magog, toutes les dispositions du chapitre 224 des Statuts fédéraux de la Province de Québec (Articles 2243 à 2248) tous deux inclus et les formules, excepté les dispositions spéciales qui ont été ajoutées à la charte de la ville et qui sont incompatibles avec la dite loi. 6. Pour mettre la ville de Magog au nombre des cités dans lesquelles la liste électorale, en vertu des dispositions de l'Acte Electoral, est faite par un bureau comme à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. PANNETON, LEBLANC, Procureurs de la Corporation de la ville de Magog, 5 décembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que la ville de Magog s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte concernant différents sujets, et entre autres: 1. Le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, éclairage et chauffage, tant dans la ville de Magog, qu'en dehors de ses limites de la ville, ainsi que l'eau. 2. Le droit de prélever les taxes pour les trottoirs, égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour le gaz et de poser ce qui est nécessaire pour l'électricité sur ceux qui les possèdent, à raison de l'étendue des dites propriétés sur la rue et cela en outre des pouvoirs actuels que possède déjà la Corporation. 3. Le droit de nommer un ou plusieurs commissaires pour administrer les affaires de la ville de Magog, qui sont, administratives, sujet au contrôle du Conseil. 4. Pour ratifier le contrat passé entre la ville de Magog et la Dominion Cotton Mills, Limited, en vertu du règlement No. 117 des règlements de la Corporation de la ville de Magog. 5. Pour appliquer à la ville de Magog, toutes les dispositions du chapitre 224 des Statuts fédéraux de la Province de Québec (Articles 2243 à 2248) tous deux inclus et les formules, excepté les dispositions spéciales qui ont été ajoutées à la charte de la ville et qui sont incompatibles avec la dite loi. 6. Pour mettre la ville de Magog au nombre des cités dans lesquelles la liste électorale, en vertu des dispositions de l'Acte Electoral, est faite par un bureau comme à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. PANNETON, LEBLANC, Procureurs de la Corporation de la ville de Magog, 5 décembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que la ville de Magog s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte concernant différents sujets, et entre autres: 1. Le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, éclairage et chauffage, tant dans la ville de Magog, qu'en dehors de ses limites de la ville, ainsi que l'eau. 2. Le droit de prélever les taxes pour les trottoirs, égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour le gaz et de poser ce qui est nécessaire pour l'électricité sur ceux qui les possèdent, à raison de l'étendue des dites propriétés sur la rue et cela en outre des pouvoirs actuels que possède déjà la Corporation. 3. Le droit de nommer un ou plusieurs commissaires pour administrer les affaires de la ville de Magog, qui sont, administratives, sujet au contrôle du Conseil. 4. Pour ratifier le contrat passé entre la ville de Magog et la Dominion Cotton Mills, Limited, en vertu du règlement No. 117 des règlements de la Corporation de la ville de Magog. 5. Pour appliquer à la ville de Magog, toutes les dispositions du chapitre 224 des Statuts fédéraux de la Province de Québec (Articles 2243 à 2248) tous deux inclus et les formules, excepté les dispositions spéciales qui ont été ajoutées à la charte de la ville et qui sont incompatibles avec la dite loi. 6. Pour mettre la ville de Magog au nombre des cités dans lesquelles la liste électorale, en vertu des dispositions de l'Acte Electoral, est faite par un bureau comme à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. PANNETON, LEBLANC, Procureurs de la Corporation de la ville de Magog, 5 décembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que la ville de Magog s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte concernant différents sujets, et entre autres: 1. Le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, éclairage et chauffage, tant dans la ville de Magog, qu'en dehors de ses limites de la ville, ainsi que l'eau. 2. Le droit de prélever les taxes pour les trottoirs, égouts, pour les fins de poser des tuyaux pour le gaz et de poser ce qui est nécessaire pour l'électricité sur ceux qui les possèdent, à raison de l'étendue des dites propriétés sur la rue et cela en outre des pouvoirs actuels que possède déjà la Corporation. 3. Le droit de nommer un ou plusieurs commissaires pour administrer les affaires de la ville de Magog, qui sont, administratives, sujet au contrôle du Conseil. 4. Pour ratifier le contrat passé entre la ville de Magog et la Dominion Cotton Mills, Limited, en vertu du règlement No. 117 des règlements de la Corporation de la ville de Magog. 5. Pour appliquer à la ville de Magog, toutes les dispositions du chapitre 224 des Statuts fédéraux de la Province de Québec (Articles 2243 à 2248) tous deux inclus et les formules, excepté les dispositions spéciales qui ont été ajoutées à la charte de la ville et qui sont incompatibles avec la dite loi. 6. Pour mettre la ville de Magog au nombre des cités dans lesquelles la liste électorale, en vertu des dispositions de l'Acte Electoral, est faite par un bureau comme à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. PANNETON, LEBLANC, Procureurs de la Corporation de la ville de Magog, 5 décembre 1911.

AVIS est par les présentes donné que la ville de Magog s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender sa charte concernant différents sujets, et entre autres: 1. Le droit de vendre de l'électricité pour force motrice, éclairage et chauffage, tant dans la ville de Magog, qu'en dehors de ses limites de la ville, ainsi que l'eau. 2. Le

NOTES LOCALES.

Samedi soir, à 8 heures, en sa salle, l'Harmonie fera le tirage des lots de sa tombola en cours. La séance sera publique.

Mme Veuve Charest, demeurant sur la rue Alexandre, s'est fracturée une jambe, en glissant sur le trottoir, ces jours derniers.

Mardi, 12 décembre, dernier quartier de la lune de décembre, à 0.52 h. du soir. Prévision: pluie glaciale dans l'Ouest; froid et neige dans l'Est, soit en nos localités.

Mardi 6 décembre, le Québec Central a fait vendre à l'encre tous les objets non réclamés de ses services des bagages et des frets, et déposés au magasin Fuller & Wiggett.

Mardi soir, il a été amené, à l'hôpital St. Vincent de Paul, M. Amédée Boisland, de St. Narcisse, qui s'était brisé une jambe en travaillant au bois, lundi; un arbre avait chuté sur lui.

Les solennelles prières des Quarante-Heures ont été célébrées avec éclat à l'église Notre-Dame du quartier Sud, hier, vendredi, et aujourd'hui, samedi, pour être closes demain, dimanche.

Plusieurs nouveaux patients sont arrivés à l'hôpital, entre autres, M. Adolphe Dubois, de Saint-Isidore d'Arcand; M. Salomon Lacombe, d'Upton; M. George Bélanger, de Rock Forest; M. George Guimont, de Sherbrooke; M. Jos. Boss, de Sherbrooke.

Le Club des Annonceurs de Québec a tenu sa réunion mensuelle, le jeudi de la semaine dernière, et à cette occasion une conférence intéressante a été donnée, par M. M. E. Morphy, du Sherbrooke Record, qui parla de la question d'annexer la province de Québec à l'étranger.

M. E. O. Grandy, gérant général des passagers et frets du Québec Central, est, en cette qualité, allé à Montréal, pour assister à la réunion des agents de chemins de fer, afin de discuter entre autres affaires, la réduction sollicitée des prix d'excursion pour les fêtes du Mardi-Gras à Québec.

La prochaine session, la Cie du Québec Central a demandé à la législature: 1. Un sanctionner la vente du Québec Central au Pacifique Canadien. 2. D'autoriser une deuxième émission de débiteurs. 3. Permettre d'émettre des obligations pour 50 ans à 5 p. c. 4. Certaines réformes d'administration, et autres privièges.

Selon son dernier rapport, le secrétaire du "Board of Trade" se rend en communication suivie avec plusieurs industriels étrangers projetant l'établissement de succursales en notre district et dont 3 auraient particulièrement été décidés de s'établir en notre cité, tandis que plusieurs autres auraient remis ce projet à deux ans.

Judi, l'Académie St. Pierre du séminaire a tenu sa séance régulière. Dix articles de récitation, étude, essai et rapport ont été faits avec grand intérêt et succès, par MM. Ch. E. Gagnon, D. Vincent, Albert L'heureux, Omer Arpin, Naaboum Ross, E. Reid, Walter Stenson, Donat Richard, G. Bienvenue et E. Robitaille.

Au service anniversaire de Mme (Dr) J. A. D. Ethier, célébré à la cathédrale, mercredi matin, ont été M. le curé Roy, assisté de ses deux vicaires, MM. les abbés D'Amour et Turcotte. L'église était toute tendue de grand d'aïl. Chants du choral et musique à l'orgue étaient impressionnants. Un grand nombre de parents et d'amis étaient présents à la cérémonie funèbre.

Dimanche, 10 décembre, c'est le 2e des Avents. Mardi, 12 décembre, est la fête religieuse de la Translocation à Lorette de la Casa Santa, ou Maison de la Vierge. Mercredi, 14 décembre, est consacré à Ste. Lucie, Vierge et martyre; comme sous le calendrier Julien, cette fête tombait le 23 décembre, alors de la solstice, vu la solstice achevé d'hiver, le diète populaire: "A la Sainte Lucie, jour augmente du saut d'une juce".

La 52e assemblée annuelle de la banque des Cantons de l'Est a eu lieu, mercredi après-midi. Les directeurs présents étaient: MM. W. Farwell, président, J. S. Mitchell, F. N. McGee et B. C. Howard, de Sherbrooke; G. Stevens, de Waterville; G. G. Foster, de C. Colby et H. J. Fuller, de Montréal; A. G. Plummer, de Victoria; C. A. G. H. Kathan, de Rock Island. Nous publions le rapport dans notre prochain numéro.

La dernière assemblée de la Chambre de Commerce sous la présidence de M. F. H. Hébert, on a discuté les amendements que l'on se propose de faire à la charte et le projet de créer une commission municipale pour administrer Sherbrooke. Aucune résolution n'a été prise et la discussion a cependant été ajournée à mercredi prochain, alors que la Chambre arrêtera sa ligne de conduite au sujet de ces questions.

Quelques excursionnistes du Canada à travers les vieux pays nous ont fait un rapport très intéressant qu'ils ont rendu à nos lecteurs et éducatrices. Un lévisien du genre nous rapporte que le palais des Beaux-Arts de Milan, ancienne capitale du royaume autrichien, dit Lombard Venitien, est le plus beau Palais Royal de l'Italie élevée par le roi aux Etats du pape. Celle-ci fait le pendant des portes de bronze de l'Obélisque de Paris découverte par un touriste sherbrookeois, il y a quelques années.

Les enfants pleurent pour avoir le CASTORIA DE FLETCHER

Baume Rhumal
CONVIENT A TOUS LES AGES.
Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSUMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle justifie la confiance du public dans ce remède populaire.

Nul n'ignore qu'en vertu de la dernière loi provinciale de Québec, les lundis, grande fête de Noël, 25 décembre, et Jour de l'An, 1er janvier 1912, toutes les buvettes devaient être fermées rigoureusement. Et la veille ça aura été un dimanche! Pristi! que de ventes en précautions les avant veilles de samedi. Ce n'est pas le service d'eau qui baissera.

Une délegation des officiers du 54e carabiniers a été présentée par M. C. D. White à l'Hon. S. Hughes, ministre fédéral de la milice. En dehors des divers besoins du régiment, notamment pour la réorganisation de son corps de musique, il a été fait demande d'un nouveau manège militaire, celui actuel étant insuffisant pour tout l'élément militaire de Sherbrooke. L'honorable ministre a promis d'étudier ces sérieuses demandes si bien appuyées. Puisse Sherbrooke avoir une prompt solution!

Les raquetteurs de la Tuque Rouge ont, tambours et clairons en tête, fait leurs sorties de soir: mardi à leur chalet, en Orford, et mercredi en visite à Sherbrooke-Est. Le temps a été favorable à chaque sortie. Et maintenant les soirées de fêtes et réceptions des clubs de raquetteurs sont ouvertes pour égayer et animer la saison d'hiver qui passera ainsi plus vite, pour faire oublier le jour bissextile de 1912, et pour franchir sans trop de misères les quatre mois justes qui nous séparent du Pâques et du Printemps prochains.

En dernière séance de la Cour du Magistrat de District, M. le juge Mulvena a disposé des causes suivantes: P. St. Laurent, un pecheur bien connu des autorités de la prison, 6 mois, pour vagabondage. A. Doherty, du canton de Newport, \$50 d'amende et les frais ou 3 mois pour vente illégale de boisson enivrante. J. L. Gagnon, de Weedon, même amende ou trois mois de prison, pour avoir tenu une salle de billards sans la licence réglementaire. Alph. Aubin, de Theford Mines, accusé de vol de fait sur la personne d'un policier en service, suite à son enquête préliminaire le "Le Contrat".

Le député fédéral Roch Laundré, de Lac Beauport, a été élu à la législature pour le futur "Greater Sherbrooke". Il a fait question au gouvernement pour savoir à propos du recensement fait, quelle était la population officielle de 26 cités et villes de la province de Québec dont il a donné la liste détaillée et non alphabétique. Dans cette liste qui débute par Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Sorel, Hull, Fraserville, Montmagny, etc., Sherbrooke, (cité ville capitale et mieux connue des Canadiens de l'Est) ne vient qu'un onzième rang, après St-Jérôme et avant Lévis! Comme on gogne à être connu et à faire de la publicité!

Le Séminaire de Chicoutimi vient de recevoir un don vraiment magnifique. MM. J. E. A. Dubuc et J. E. Cloutier, deux industriels canadiens-français, qui sont à peine au début de leur carrière et dont les entreprises sont si vastes qu'elles appellent sans cesse de nouvelles mises de fond, ont trouvé le moyen de consacrer \$10,000 à encourager l'œuvre de l'éducation dans leur ville de Chicoutimi. Voilà un exemple magnifique de patriotisme intelligent. M. Dubuc est un enfant de Sherbrooke et c'est titre nous lui adressons toutes nos félicitations pour ce don superbe et pour son bel exemple de générosité.

Environ 65 membres de l'Association des Barbiers de la Province de Québec ont pris part à la convention générale annuelle de cette association qui a eu lieu en cette ville lundi. L'élection des officiers a donné le résultat suivant: président, M. N. Poulin, de Montréal; secrétaire, G. Beaudin, de Québec; et T. B. Rivier, Sherbrooke; secrétaire, J. F. Michaud, Québec; trésorier, J. F. Fontaine, Montréal; directeurs, P. Bousquet, A. Poitevin, Joseph Charbonneau, Montréal; Georges Duperré et Ed. Dailis, Québec; auditeurs, J. E. Bouchard et Z. Turpin; examinateurs, N. Poulin, M. Michaud et Art Poitevin.

Le Ministère de la Colonisation, des Mines et Pêcheries de la province de Québec nous fait parvenir une jolie brochure, richement éditée par les soins de ce ministère, sous la direction de l'Imprimerie du Roi, et qui nous apprend que le "Rapport des opérations minières dans la province de Québec, durant l'année 1910" C'est un document précieux, dont les éléments nous paraissent complétés avec un soin louable, et qui est susceptible de rendre de précieux services à tous ceux qui intéressent l'industrie minière en notre province. Notre gratitude au Ministère de la Colonisation, et nos compliments pour ce travail de valeur.

Du vendredi, 20 décembre au lundi 24 janvier inclus seront tenues à Sherbrooke, les réunions de la sixième conférence annuelle des travaux des adolescents scolaires, élève de nos écoles de l'Est de Québec, âgés de 14 à 21 ans. On compte sur une présence de deux cents membres qui discuteront toutes les organisations nécessaires pour le développement progressif de l'instruction éducative de l'adolescence. Une douzaine de personnes feront des conférences qui seront certainement écoutées avec beaucoup d'attention. Les comités locaux de réception, de publicité, de récréation, de banquet, de finances, etc. ont pour président M. R. N. Robins, et pour secrétaire général, M. C. E. Reid. La convention aura lieu à la Y. M. C. A.

Le Dr Codère, de Lac Mégantic, a été mis en poursuite par un propriétaire de boissons pour

ans (et non frais) de commerce. Sa cause inscrite devant le juge Mulvena a été plaidée à l'audience de cette semaine. Est-ce que par hasard tout professionnel au titre aussi de commerçant ne peut pas avoir en sa possession de la ou des boissons et liqueurs pour sa consommation et ses besoins personnels? Depuis quand les termes invoqués de toute loi seraient-ils judiciaires? En tout cas, le fait méritoire est celui-ci: La prohibition absolue a été décrétée à Lac Mégantic, et la poursuite se fait en vertu de l'acte des licences qui ne permettrait la tenue, le débit et la vente des liqueurs et boissons par un médecin pharmacien qu'autant que ce dernier aurait été autorisé par le conseil municipal de l'endroit. Dr Codère a invoqué ses droits contestés résultant de l'Acte des Pharmaciens en vertu duquel il exerce sa profession. Juge Mulvena a pris la cause en délibéré sur cette question importante de lois antinomiques.

21 ventes enregistrées, c'est la le travail du bureau de registration de Sherbrooke en la semaine précédente; valeur totale \$21,361.53, dont 8 ventes pour la ville, valeur \$13,352, et 13 ventes pour la banlieue, valeur \$11,009.53, et le tout ainsi résumé: Quartier Sud, 4 pour \$11,901; quartier Est, 1 pour \$800; quartier Centre, 1 pour \$1,000; quartier Nord, 2 pour \$550; Compton, 7 pour \$8,971.00; Orford, 5 pour \$1,857.93; et Waterville, 1 pour \$200.

Hier, vendredi, à l'occasion de la fête solennelle de l'Immaculée Conception, les magasins canadiens français étaient autant dire seuls tous fermés, ce jour étant une fête religieuse gardée, car si les établissements publics étaient clos, c'est que la journée est fête civile et légale dans la province de Québec. La fête de l'Immaculée Conception avait déjà été établie vers le 16e siècle dans l'église grecque; son office fut constitué par Saint-Arsenius, archevêque de Canterbury, à Gloucester, en 1070; et le dogme en a été définitivement proclamé, à Rome, le 8 décembre 1854 par le pape Pie IX. Les offices ont été célébrés en ville avec toute la pompe et les chants et musiques des grands jours. A la cathédrale, la grand'messe a été chantée par Mgr Tanguay assisté de diacre et sous-diacre. Le sermon a été prêché par M. le curé Roy. Salut solemnel le soir. La fête remise de la Congrégation des E-Fraternités de Marie sera célébrée dimanche.

CASTORIA
Pour Bébés et Enfants.
La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée
Porte la Signature de Chas. H. Fletcher
CANTONS DE L'EST.

Le Liniment Minard guérit les mauxaises.
IBERVILLE.
La Canada Pottery Co. est en liquidation, avec M. H. E. Midgeley, comme liquidateur.
STANSTEAD.
Dimanche, au monastère des Ursulines, aura lieu l'ouverture des exercices des solennelles prières des Quarante-Heures.

BROMPTONVILLE.
L'usine de la "Pearl Mfg. Co." de Bromptonville, a temporairement suspendu ses opérations par suite d'une défectuosité dans le moteur électrique.
DANVILLE.
Un ancien québécois, M. Edgar Hallé, âgé de 31 ans, fils de M. François Hallé, contre-maître de l'arsenal de Québec, est décédé ici. Les funérailles ont eu lieu à Québec, où les restes mortels ont été transportés.

EAST ANGUS.
Les citoyens font des démarches pour que leur village soit érigé en ville.
Mlle Gertrude Willard, est décédée le 5 décembre. Son service fut chanté jeudi matin au milieu d'un grand concours de parents et amis.
LAC NOIR.
Pat O'Brien et Orche Genke se sont égarés dans les bois de Belmina, au cours d'une excursion de chasse et c'est qu'après une nuit entière de battue générale de la forêt qu'on réussit à les retrouver à demi-gelés et complètement exténués.

WEST SHEFFORD.
Les mines de la Diamond Flint Glass Co., à West Shefford, seront fermées pour l'hiver, le 15 décembre. L'année a été bonne et la compagnie se propose d'installer durant la saison prochaine des appareils modernes pour l'exploitation de ces mines. Ces dernières produisent un minerai appelé "Alpali", dont on se sert dans la fabrication du verre.

SCOTT JUNCTION.
Après avoir fonctionné jour et nuit tout l'été, l'importante scierie de la The Beauce Pulp and Lumber Co. vient de fermer ses portes. Plusieurs mille billots hiverneront dans la rivière.
M. le curé Rémyard vient de terminer sa visite paroissiale; notre pasteur est toujours honoré du grand accueil qu'on lui a fait partout, et constate plus que jamais le bonheur qui règne dans les familles.

Le Liniment Minard guérit la diphtérie.
ROCK FOREST.
La semaine passée, service chanté par M. le curé Eugène St-Jean pour les funérailles de M. Alfred Laundry. Le cortège était nombreux. Parmi les assistants remarquables Dr J.-O. Camirand et M. L.-H. Olivier, de Sherbrooke, et M. Jos. Gauthier, aussi de Sherbrooke, beau-frère du défunt qui était âgé de 42 ans et est survécut par sa veuve. Toutes nos condoléances.
SUTTON.
Le travail d'exploitation des arbres de Noël est fini à Glen Sutton. Environ 15 chars pleins de chacun 1,600 à 1,700 arbres ont été frétés d'ici pour St-Louis du Missouri et autres villes de l'Ouest Américain. Plusieurs chars ont été également ainsi frétés pour Boston et autres localités de la Nouvelle-Angleterre. Le prix de chaque arbre payé sur sol serait de 2 cents.

SPRING HILL.
Un violent incendie a détruit la maison et les granges de M. A. Thérien, à Spring Hill. On croit que le feu a été mis par un tuyau défectueux. Le progrès des flammes fut si rapide qu'il fut impossible de sauver ce qui se trouvait dans la maison. La récolte et les instruments aratoires, qui étaient dans les granges ont été aussi réduits en cendres. Une vache et des poules ont aussi été brûlées.

EAST FARNHAM.
Les 27 et 28 novembre, M. C. J. Miller, inspecteur d'écoles, a fait sa visite dans la paroisse. Il a profité de son passage ici pour donner une conférence pédagogique aux institutrices.
M. Alfred Hamilton, de Brigham, a été trouvé mort dans son lit, par sa tante, Mme J. Hamilton, à Farnham Centre, où il était en promenade. Il a succombé à une syncope, et le coroner a permis l'inhumation sans tenir d'enquête.
GRANBY.
Le règlement, passé par le conseil de Granby pour accorder un prêt de \$5,000, sans intérêt, pendant 10 ans, à la Granby Hardware Co., a été approuvé par les propriétaires.

Tous les biens et droits immobiliers de la faillite de Michel Brunau et fils, manufacturiers de portes et châssis, curateur notaire Ernest Tarte, seront vendus aux enchères par ordre de justice et sur place ici aux différents jours de mardi et vendredi 19 et 22 décembre 1911. Tous ces biens et droits sont situés en Granby.

ST-ROMAIN DE WINSLOW.
Mlle Diana Roy, fille aînée de M. Louis Roy, marchand de cette paroisse, est décédée.
Messieurs les commissaires ont enfin décidé de construire une jolie école qui sera prête au mois de septembre prochain.

Nous avons beaucoup de neige en ce moment. Les cultivateurs s'empressent de faire leur charroyage de bois de chauffage.
Nous avons eu la visite de M. l'inspecteur J. Curat. Après avoir visité les écoles de la paroisse, il a réuni toutes les institutrices à l'école du village et leur a donné une conférence.
ST-JEAN.
M. Wm. Vaughan, de l'Acadie, a eu l'avantage exceptionnel d'avoir deux services funèbres, dont l'un à l'église catholique, et l'autre à l'église anglicane. Voici dans quelles circonstances: Le défunt mourut à l'hôpital Saint-Jean, et un prêtre fut appelé pour le convertir au catholicisme avant son décès. Mais pendant qu'on disait son service funèbre, ses parents vinrent réclamer le corps et ils le conduisirent aussitôt à l'église anglicane, puis le firent inhumer dans le cimetière protestant, où reposent les restes mortels. C'est la première fois qu'un incident semblable se passe à St-Jean.

SWEETSBURG.
Le juge Mulvena a présidé la cour, mardi, à Sweetzburg. La cause de A. Bombardier, hôtelier, de Notre-Dame de Stanbridge, accusé de vente de boisson sans licence, a été fixée au 22 décembre. Joho Hammon, de Granby, a été condamné à 5 mois de prison pour vagabondage. Récentement acquitté, faute de preuve de l'accusation d'avoir incendié un bâtiment de la ferme de M. T. W. Davis, de Bolton, F. Norton vient de retomber encore entre les mains de la justice et devra répondre, cette fois, à une accusation faite contre lui par M. T. Vincent, qui croit pouvoir réussir à prouver que le prisonnier a mis le feu à une grange de sa ferme, dans la soirée du 3 octobre dernier. Le prévenu a été condamné à subir son procès aux prochaines assises.

VAL RACINE.
Le 17 novembre Mme André Payette est tombée dans un escalier d'une hauteur de dix pieds et s'est infligée de douloureuses contusions.
Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Jos. Martel; peu de dommage heureusement. Un morceau de la couverture de la maison fut brûlé.

Le Cercle Agricole a fait l'achat de six animaux de race pure enregistrés: 3 moutons, 2 Hampshire et 1 Shropshire, 2 pores, 1 Chester-White, 1 Berkshire, et 1 boeuf Holstein.
Un accident d'arme à feu est arrivé au camp de Thomas Moffat. Wellie Moffat maniait une carabine lorsqu'un coup partit accidentellement; la balle traversa le côté droit d'un homme un peu au-dessus de la hanche. L'on se rendit de suite à Scotstown consulter le médecin qui déclara que la blessure n'était pas grave.

QUI VEUT VOYAGER LOIN MENAGE SA MONTURE
Et qui veut vivre vieux doit en prendre le moyen.
LES PILULES ROUGES
EN FOURNISSENT LE MOYEN AUX FEMMES.
Comme preuves deux guérisons.

Nos bons vieux aïeux parlaient souvent par proverbes. C'était un façon populaire d'exprimer, en peu de mots bien choisis, quelques pensées profondes et des opinions imprégnées de saine et vigoureuse philosophie. Le proverbe, facile à retenir, se transmettait ainsi de père en fils et de village en village, pour constituer la sagesse des petites gens, et dans les siècles où les livres ne se trouvaient que dans les monastères, parce que l'imprimerie n'était pas encore connue, le proverbe suppléait à ce manque de lecture et fournissait à l'intelligence assez de solides notions pour la tenir en éveil et la faire réfléchir.

Or, de tous ces proverbes qui nous viennent ainsi du passé, l'un des plus sages et des plus savants est encore celui que nous avons mis en tête de cet article: Qui veut voyager loin doit ménager son cheval ou sa monture.

Parce que autrement, et si, par fanfaronnade, le cavalier fatigue, éreinte ou surmène sa bête durant les premières heures, il court le risque de rester en route et de s'en revenir à pied.

Appliquons maintenant ce proverbe à l'organisme humain et nous dirons: Qui veut vivre vieux doit en prendre le moyen. Et ce moyen consiste exactement à ménager sa monture. C'est-à-dire que, pour vivre vieux et vivre bien, il faut, non pas seulement connaître ses forces pour ne jamais entreprendre rien qui soit au-dessus d'elles, mais encore et surtout ne rien négliger pour maintenir son organisme en bonne condition. Ce qui n'est aujourd'hui qu'un bobo peut devenir une plaie cancéreuse, si nous laissons le bobo s'envenimer. Et au point de vue des piastres et de la sécurité, il coûte moins cher et c'est moins risqué de guérir un bobo que de combattre une plaie cancéreuse.

Mais, de tous les organismes, il n'en est aucun qui soit plus délicat, plus sensible et plus impressionnable que l'organisme de la femme. Le moindre incident se complique à n'en plus finir dès qu'on y met de la négligence, et tel malaise qui pourrait, au commencement, se guérir en quelques jours, devient, si on laisse faire, une maladie qui mène au tombeau.

De là l'extrême importance d'avoir constamment sous la main un remède qui soit facile à prendre et qui soit efficace.

Et c'est pour ce motif que la femme, la jeune fille qui veut voyager loin, c'est-à-dire grandir en force et en santé et s'acquitter pleinement de ses fonctions domestiques et sociales, doit prévoir les accidents de la route pour en éviter les complications meurtrières.

A ce compte, cette femme ou cette jeune fille n'a pas de guide plus sûr que ses propres compagnes dont nous publions les lettres et les photographies. Car ces personnes ont éprouvé les maux ou endurés les maladies qui menacent toutes les femmes, et du moment qu'elles ont été guéries par les Pilules Rouges et qu'elles ont la sincérité de proclamer leur reconnaissance, il est évident que ces témoignages doivent constituer la meilleure des recommandations et indiquer à toutes les femmes malades ce qu'elles doivent faire pour MENAGER LEUR MONTURE, pour recouvrer les forces et la vigueur perdues et redevenir de robustes et joyeuses ménagères ou des jeunes filles en pleine santé.

Si vous, femmes malades, ne pouvez aller vous-mêmes consulter les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, écrivez donc, et écrivez aujourd'hui plutôt que demain, car demain, ce sera peut-être trop tard. Ces consultations, du reste, ne coûtent pas un sou.

Le SIROP des ENFANTS du Dr CODERRE guérit la colique, la diarrhée, les dérangements d'estomac chez les bébés et leur donne un sommeil paisible.

Le Liniment Minard est l'ami des bûcherons.
ST-F-X. DE BROMPTON.
La société du magasin général Pierre Levasseur est enregistrée.
Le juge Mulvena a déchargé faute de preuves Pierre Guilmette accusé de recel des vols commis par son fils, et il a condamné pour ces vols commis à Windsor-Mills, Ovide Gagnon et Joseph Guilmette, tous deux d'ici, plaignant coupables, mais ayant restitué leurs vols, à quatre mois de travail forcé et aux frais.

MAGOG.
La filature de la Dominion Textile Co., a repris ses opérations mercredi, et la plupart des ouvriers sont retournés au travail dans le cours de la journée. Le département des métiers du tissage fonctionne à peu près bien et les autres départements sont aussi actifs. Les hommes d'affaires ne cachent pas leur satisfaction de ce que la grève soit terminée car, disent-ils, la situation devenait critique et plusieurs entreprises en souffraient beaucoup. La grève est pratiquement terminée et les ouvriers ont repris le travail aux anciennes conditions, soit une réduction de salaires qu'ils avaient il y a deux ans et demi et que la compagnie retarde toujours de leur accorder de nouveau.

COATICOOK.
Les élections municipales suscitent un intérêt assez vif à Coaticook. C'est au tour d'un Canadien-français d'être maire. Les deux candidats à cette charge jusqu'ici sont MM. A.-L. Dupuis et A. Gérin.
Pour avoir loué et conduit un automobile sans préalablement s'être muni de la licence obligatoire, M. B. J. Smith a appris du juge Mulvena que cet oubli lui coûtait pour la première fois une amende de 20 piastres et les frais, ou 30 jours de repos en cellule close. S'il récidivait et qu'à chaque fois ça double, M. Smith serait fort à plaindre à la 64e condamnation!

La guillotine de la Terreur française de 1793 et 1794 coupait les têtes. La politique fait, par métaphore, de la guillotine en coupant les places et les emplois aux titulaires; sous ce rapport un parti n'a jamais mieux valu que l'autre en n'importe quel pays du monde. Voilà maintenant qu'on parle d'une autre destitution, celle de M. Moulton, employé civil, à la poste, invité à donner sa démission immédiate sous le prétexte d'incapacité. On a déjà favorablement désigné pour le remplacer de suite, entr'autres personnes MM. André Roussseau et B. N. Robinson. C'est comme pour la fille à marier, un de perdu, dix de retrouvés. Voyons à qui le tour?

BEAUCE.
A St-Méthode d'Adstock, vers deux heures du matin, dimanche dernier, le feu a détruit la scierie de MM. Joseph et Adolphe Rancourt. Des étincelles ont aussi mis le feu à la grange de M. Joseph Villeneuve; mais on a pu éteindre les flammes immédiatement. Sans la neige qui couvrait les toits, il est probable que cinq ou six maisons auraient été réduites en cendres. MM. Rancourt qui n'avaient pas d'assurance, perdent environ \$1,500.
A St-Frédéric, un garçonnet, âgé de 9 ans, enfant de M. Joseph Doyon, du rang St-Louis, a trouvé une mort atroce, dimanche soir. Il était dans le fenil et jetait dans l'écurie le foin, qui devait servir à la nourriture des animaux. Ayant fait un faux mouvement, il tomba à travers la trappe, entraînant avec lui son fenil, qui mit le feu dans le fenil et la paille. En un instant tout l'intérieur de l'écurie fut en flammes. M. Doyon était alors absent, mais les autres membres de la famille et les voisins accoururent dès qu'ils aperçurent le feu. L'incendie avait déjà fait cependant des progrès considérables et il était impossible d'arracher l'enfant du brasier. Ce fut aussi en vain qu'on essaya de sauver l'écurie, qui fut réduite en cendres ainsi que les granges environnantes. Les animaux, qui se trouvaient à l'intérieur de ces bâtiments furent brûlés, de même que toute la récolte et les instruments aratoires.



Mme. Ed. Sasville, Malone, N. Y.

"J'ai souffert pendant plusieurs mois de faiblesse générale et d'épuisement nerveux, le tout accompagné de maux de tête si fréquents et si violents que j'en étais découragée. C'est sur ces entretiens que j'entendis parler des Pilules Rouges. J'en pris pendant quelques mois et, grâce à ce bienfaisant tonique, je suis guérie. Mes forces me sont revenues avec la santé que j'avais auparavant. En un mot, je suis complètement remise; mes maux de tête d'autrefois ne reviennent plus et c'est en présence d'un résultat si sensible et si encourageant que je suis heureuse d'en faire part à tous ceux et celles qui viennent me voir."

Dame ALMA LEFEBVRE, Viauville, Qué.

"Pendant toute ma jeunesse j'ai souffert beaucoup périodiquement, et chaque année semblait augmenter le mal. Après mon mariage, j'étais forcée de prendre le lit souvent pendant plusieurs jours, et je me relevais toujours de plus en plus faible. Pour refaire mes forces, j'eus recours aux Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine que j'avais déjà employées avec le plus grand succès dans mon jeune âge. Cette fois encore mes douleurs furent calmées et je me sentis plus vigoureuse. Je trouve que ce remède n'a pas son égal et j'aime à l'employer de temps en temps pour me soutenir."

Dame ED. SASVILLE, 35 South Pearl, Malone, N.Y.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274, rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la malle, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Le Liniment Minard guérit les rhumes, etc.
LAC MEGANTIC.
M. David Chouinard, de Mégantic, est décédé mardi, après une maladie de quelques jours de durée. Le défunt, a succombé à une maladie de cœur; il était âgé de 53 ans.

Il y a eu grande réunion du club conservateur de Lac Mégantic, dimanche, le 3 courant, à la salle Leblanc. L'important sujet ont été traités.
Le plus jeune garçon de M. A. Savard, policier, était dans une voiture avec quelques compagnons, lorsque tout à coup le cheval effrayé s'élança dans une course folle. En passant la traverse du chemin de fer, le jeune Savard voulut se jeter hors du train et tomba la tête sur les rails. Il perdit immédiatement connaissance, et ne la recouvra que tard, dans l'après-midi. On croit cependant que le choc ne sera pas mortel.

Nos deux maisons d'éducation ont célébré dimanche soir, le 30e anniversaire d'ordination sacerdotale de M. l'abbé J.-E. Choquette. A 4 1/2 heures p.m., à l'académie des garçons, dans la nouvelle salle du premier étage, laquelle avait été ornée avec goût, il y eut lecture d'adresse par le jeune J. Turmel et présentation de cadeaux par les deux garçons, R. Bernier et G. Thibodeau. Il y eut aussi chant et musique de circonstance. Immédiatement après, eut lieu la réception par les élèves du couvent. L'adresse a été lue par Mlle Roy, fille de M. Z. Roy, du premier cours. Un superbe bouquet de roses et d'œillets a été présenté par la filleule de M. le Dr Millette. Il y eut discours par le héros de la fête et le Dr Grégoire. La musique et le chant ont été fort goûtés.

Gachets du Dr. F. J. Demers
CONTRE LE MAL DE TÊTE.
Ces gachets ont d'une efficacité telle qu'ils guérissent en 5 minutes de tous maux de tête, migraines, névralgies. Ils ont toujours le nom "Dr. Fred Demers" gravé sur chaque gachet, car si un seul gachet venait à manquer, le reste n'aurait plus de valeur.

Sirop du Dr. Fred Demers pour les Enfants.
Demandez toujours ce sirop, car c'est le meilleur pour le sommeil, la digestion, contre les coliques et la diarrhée. En vente partout. Dépôt, 809e rue St-Denis, Montréal.

900 DROPS

CASTORIA

Vegetable Preparation for Assimilating the Food and Regulating the Stomachs and Bowels of **INFANTS & CHILDREN**

Promotes Digestion, Cheerfulness and Rest. Contains neither Opium, Morphine nor Mineral. **NOT NARCOTIC.**

Prepared by **DR. J. C. WELCH, PITTSBURGH**

Perfect Remedy for Constipation, Sour Stomach, Diarrhoea, Worms, Convulsions, Feverishness and **LOSS OF SLEEP.**

Fac-Simile Signature of **Dr. J. C. Welch**
NEW YORK.

Art-moisturized
35 DROPS - 35 CENTS

EXACT COPY OF WRAPPER.

CASTORIA

Pour Bébés et Enfants.

La Sorte Que Vous Avez
Toujours Achetée

Porte la
Signature
de

Dr. J. C. Welch

En
Usage
Depuis Au
Delà De 30 Ans

CASTORIA

THE CENTAUR COMPANY, NEW YORK, N.Y.

LE TEMOIGNAGE DE BOBY.

—A la reprise de l'audience, ordonna sévèrement le président des assises, vous amèneriez à la barre le singe Bobby!

—Nous protestons! crièrent ensemble les avocats des deux prévenus.

—Ridicule comédie! déclara l'un.

—Scandale sans précédent! fulmina l'autre.

Mais le président, un homme tout rasé, maussade, peut-être parce qu'il devinait une double culpabilité sans avoir pu jusqu'aux derniers instants l'ordre de se taire.

—Mon pouvoir est discrétionnaire, me dit-il, fit-il d'un ton rogue. Messieurs les jurés doivent connaître l'opinion du singe Bobby. Pour émaner d'un frère inférieur, elle n'en sera pas moins décisive à leurs yeux. L'audience est suspendue.

Et au milieu d'un "great excitement", l'audience fut suspendue, en effet, pour un petit quart d'heure.

Cet incident se passait l'an dernier à Nashville, dans le Tennessee. Le Palais de Justice, délaissé d'ordinaire aux Etats-Unis par un peuple qui ne connaît pas la flânerie, avait été dès le matin, assis de la meilleure société de la ville. C'est que les gazettes, depuis trois mois, revenaient chaque jour sur le mystère du cirque Onimus, une affaire ténébreuse où nul témoin n'aidait la justice à découvrir les coupables.

Un matin, dans le faubourg Grant, tandis que Jack Onimus, propriétaire d'un cirque ambulante donnait à déjeuner à Bobby, son singe préféré, des mécontents s'élevaient rûs sur lui, l'avaient tué à coups de poignard pour le dépouiller d'une somme importante, ses recettes d'une semaine, que le malheureux devait déposer dans une banque de Nashville le jour même. La victime était restée à terre deux ou trois heures, déjà morte, à l'appréciation du médecin légiste.

L'enquête de la police s'était resserrée très vite. A de nombreux indices des détectives avaient reconnu dans le crime la main du premier rôle de la troupe, Peter Young, et aussi celle de sa femme, désignée au programme des représentations sous les noms gracieux d'Arabella Fly, ou la Mouche.

Cependant que Peter Young montait à cheval et tirait à la carabine dans une cible compliquée, brisant des anneaux de fer, donnait au public, en deux mots, l'impression de la force et de l'adresse, miss Arabella personnifiait la grâce, tantôt sur les reins d'un coursier fringant, en maillot gris perle, tantôt à la barre d'un trapèze ou sous les queues épaisses d'une demi-douzaine de paons.

A l'instigation du petit personnel, que la femme avait écarté ce matin-là, sous des prétextes louches, la justice s'était prononcée pour l'arrestation préventive des deux époux. Comme il arrive toujours dans les affaires où la loi n'avance qu'à tâtons, l'opinion s'était montée.

Encore qu'il n'eût pu réunir que des présomptions, le représentant de la vindicte publique parlait de certitude morale bien avant la comparaison des inculpés devant le jury. La défense soutenait, d'autre part, que la position de ses clients était inattaquable. Personne ne les avait vus ni entendus. Et ils fournissaient un alibi qui se présentait assez bien.

Pourtant la thèse de l'accusation comptait dans le public une majorité de partisans, à cause d'un fait que l'acte de renvoi estimait capital.

Le juge, au cours de son instruction, avait fait une descente au cirque Onimus, pour y reconstituer la scène du crime telle qu'il l'imaginait, avec Peter Young et miss Arabella comme protagonistes, en dépit de leurs dénégations répétées.

Il s'était placé devant la cage du singe, et lui avait donné quelques noisettes à craquer.

Sur un signe du magistrat enquêteur, les inculpés avaient été amenés près de la cage. Aussitôt Bobby, jetant au loin les noisettes, s'était précipité sur les barreaux, ses quatre mains crispées, les yeux furibonds, les mandibules allongées. Tout son corps tremblait. De sa gorge sortaient des cris de rage.

Le couple l'avait laissé se démenner sans prêter attention à ses gestes. Du moins il avait affecté de n'y voir rien de gênant pour sa défense. Mais le juge était fixé. En l'absence d'un témoignage humain il se contentait des indications de la bête, et le président des assises l'avait complimenté sur l'audace de cette initiative.

On savait tout cela dans Nashville. D'où l'affluence inaccoutumée des curieux.

Bientôt les jurés eurent regagné leurs bancs; les juges et le "prosecutor" leurs fauteuils. La foule emplit en une minute l'enceinte qui lui est réservée. Comme les parquets des salles d'audience sont recouverts, là-bas, d'une couche de caoutchouc très épaisse, tout ce monde remuait en silence.

Les avocats, en jaquette ou en veston, comme les juges, s'assirent à leur place, et les deux prévenus entrèrent: miss Arabella, grande et brune, assez jolie dans le genre fatal; Peter Young trapu, osseux, avec des yeux de souris.

Au milieu d'un grand silence le président répéta son ordre à l'huissier: —Amenez à la barre le singe Bobby!

Un jeune palefrenier du cirque entra solennellement, portant sur son bras gauche ce témoin d'un nouveau genre, dument enchaîné à son poignet droit.

C'était un amour de singe himalayen, que Bobby. Ses yeux démesurément ouverts, en boutons de bottines, se fixèrent d'abord sur le filtre rempli d'eau glacée qui complète l'ameublement des prétoires américains. Le président indiqua en souriant qu'il pouvait y boire, dans le verre réservé aux témoins. Sans embarras Bobby lampa une gorgée d'eau que lui offrit le palefrenier, à la grande joie de l'assistance.

—Placez-vous devant moi, dit le président au jeune garçon. Tournez-vous à présent vers l'assistance, et faites en sorte que votre animal voit tout à tour les groupes de personnes qui sont dans cette salle, en commençant par messieurs les jurés, à votre droite, pour finir par les accusés, à gauche.

L'autre obéit; il voulut se tourner à droite. Mais déjà Bobby, le regard féroce, avait découvert Young et sa femme. De ses cris gutturaux il les investissait. Les avocats s'étaient levés, le poing tendu vers le ministère public. Ils accusaient l'employé du cirque de diriger les mouvements de son singe à l'aide de la chaînette.

L'idée de M. le président est déjà discutable, vociférait l'un d'eux. Encore faut-il qu'elle soit appliquée avec les garanties de sincérité que réclame la justice.

—Alors, quoi? fit le président, très calme, vous voulez que le témoin dépose en liberté?

—Déchaînez le singe Bobby! ordonne l'homme rasé, en faisant signe aux jurés de bien suivre la scène.

Elle fut inimaginable. D'un bond, le macaque sauta à la gorge de Young. De ses ongles, il lui labourait la figure. Les spectateurs poussaient des cris d'admiration et de terreur. Miss Arabella, morte de peur, cherchait à fuir car elle s'attendait à voir la bête l'étrangler à son tour.

Mais un garde lui coupa la retraite. Il lui fallait attendre l'affreux outrage du dénonciateur.

Elle n'en eut pas la force. Comme Bobby l'enveloppait d'un regard effrayant, tout en maintenant entre ses doigts le cou sanglant de l'assassin, la misérable eut une attaque de nerfs.

—Pitié! cria-t-elle en se débattant. Grâce! j'avoue! C'est nous qui avons tué Onimus pour le voler. Pardon!... ne nous condamnez pas... à mort... puisque j'avoue le crime!

On l'emporta. La démonstration était convaincante. Au surplus n'avait-on pas ses aveux. On arracha du cou de la victime l'impitoyable Bobby, et sous les apostrophes des avocats, le jury se retira dans la salle de ses délibérations.

Il s'en fallut d'une voix que la mort ne fût votée. La cour prononça la réclusion pour vingt ans.

Les défenseurs essayèrent bien faire réformer l'arrêt; peine inutile.

C'est sûrement la première fois que des aveux pareils sont dus à l'intervention d'un singe. L'Amérique n'est-elle pas la terre de toutes les originalités?

PIERRE GIFFARD.
(Du "Nationaliste".)

MARCHES ET INDUSTRIE LAITIÈRE.

—Chargements de foin pour les Etats-Unis: M. Roberge, de Corris, à bons prix.

—A Scotstown, on s'impatiente du prix des vivres: patates 60c, œufs très rares 30 à 50c la douzaine.

—A Glen Sutton, M. R. Titus a envoyé à Montréal 30 volailles, poulets Plymouth Rock de 6 mois, pesant 222 livres sur le pied, f.o. b chez lui, de 13 1-2c la livre.

—La récolte des pommes dans l'état voisin du Maine, E.-U., s'éleva pour cette année aux environs de 1,100,000 barils de pommes marchandes. La culture des pommiers a toujours été une culture facile et payante. Il ne s'agit que de s'y mettre sérieusement.

—Le comté, ou ancien royaume d'Essex, en Angleterre, se place à présent au premier rang de la culture scientifique et intensive. Tout le progrès est là, savoir faire produire 5 à 1 et non pas, comme par ici, dans les pays neufs, à peine 1 à 5, soit 25 à 30 fois moins. Et après l'on s'étonnera que les provisions agricoles alimentaires soient si bon marché en Europe.

—A Clarenceville, M. S. F. Hinsdale, de Burlington, Vt., a acheté et chargé en chars, f.o.b., à la station, des produits agricoles du lieu et de Noyan ainsi: Foin à 15 piastres la tonne, œufs frais à 35c la douzaine, porc sur pied à 5 3-4c, avoine à \$1.30 les 100 livres, graines de mil à \$1.50 les 45 livres ou le ming. Tous nos fermiers seraient heureux de vendre leurs produits à ces prix, et ils s'aperçoivent que la réciprocité ne leur aurait pas du tout été aussi profitable.

—A Montréal, les patates déjà augmentées de 10c par sac ont encore une tendance à la hausse. Et l'on attend plusieurs chars d'œufs américains puisque le Canada paraît ne pas vouloir se mettre à la production, cependant payante et si facile des œufs. Le beurre Manitoba fait 21 1-2 à 22 1-2c, et les beurres de l'Ouest depuis 23 1-2 à 25c. La compétition des nouveaux beurres Australiens et N. Zélandais n'est pas encore sensible, vu leur prix d'arrivée ici à 32c, tous droits payés.

—M. Samuel Robinson, de Sutton, a depuis quelques jours acheté 1,000 tonnes de foin entre Sutton, Sutton Junction et Aber-

corn; et il continue ses achats en autres endroits environnants. M. Robinson qui agit pour le compte de maisons américaines de Boston et de l'Ohio paie le foin pris à la grange, 7 à 10 piastres la tonne; et il se charge seul de l'enlèvement, de la mise en bottes, et des transports, le prix est net pour le cultivateur vendeur. La nouvelle presse à foin de M. Robinson marche à la vapeur et elle travaille une moyenne de 25 tonnes par jour, soit environ 350 à 370 bottes pressées.



AUX CORPORATIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Il est constaté depuis longtemps par les courtiers et les Banques que les procédures légales suivies par les Corporations pour autoriser leurs emprunts sont constamment empreintes d'irrégularités bien souvent coûteuses et qui quelques fois même exigent le renvoi du règlement.

Pour éviter à ces difficultés et ennuis, nous avons décidé d'agir gratuitement comme agents des Corporations dont nous achetons les obligations à l'avance et de faire préparer, à nos frais, les règlements d'emprunts par des avocats spécialement versés dans la loi municipale, qui, en même temps, débiteront à ces Corporations la procédure légale qui leur est propre.

Nous nous croyons justifiés d'apporter cette innovation dans nos affaires en vue du grand nombre de Municipalités dont nous sommes les courtiers.

René-T. Leclerc, Gérant
CANADA INVESTMENT, LIMITED.
8 B'V'd St-Laurent
Montréal.

CHASSEURS
expédiez-nous vos
FOURRURES
et nous vous donnerons les plus hauts Prix du Marché.

REVILON FRÈRES
LIMITED
134-136 RUE MCGILL
MONTREAL, P.Q.

Nous donnerons gratis à tous les chasseurs qui nous feront un envoi de fourrures, notre livre "Le Fidèle Compagnon du Chasseur".

LA VRAIE PUBLICITE.

Les affaires commerciales ne sont plus maintenant une simple question d'entente personnelle entre le commerçant et son client, pas plus qu'aujourd'hui, une bataille est une lutte corps-à-corps où les muscles et l'agilité décident de la victoire.

Le commerce tout comme la guerre a changé—l'un et l'autre se font maintenant à longue distance.

Aujourd'hui les braves soldats d'une armée n'auront aucune occasion de déployer leur vaillance personnelle, et de même, tout marchand qui se fie seulement à ses relations personnelles pour réussir dans le commerce perd son temps et marche irrémédiablement à sa ruine.

Les peuples d'antan qui considéraient leurs sabres et leurs arcs comme des armes suffisantes, pour se défendre contre l'ennemi, comprennent aujourd'hui que le canon est l'arme dont il faut se servir quand il n'est plus possible, comme autrefois, d'en venir aux mains et de régler ses différends par des luttes à-bras-le-corps.

Tout s'est modernisé et la publicité est devenue le canon du commerce. La publicité à longue distance de votre concurrent anéantira aussi sûrement votre commerce que le canon de l'ennemi, en temps de guerre, fera écrouler les fortifications les mieux retranchées. Si vous ne vous rendez pas compte de l'importance des annonces, non seulement comme un moyen d'étendre vos affaires, mais pour les maintenir bonnes, vous n'avez plus qu'à vous résigner à subir les conséquences d'une folie aussi grande que celle du duelliste qui espère se défendre contre un adversaire dont l'épée est double de longueur de la sienne.

Ne vous imaginez pas qu'il est trop tard pour commencer à annoncer, parce que beaucoup d'autres magasins ont le grand avantage d'avoir annoncé depuis nombre d'années.

La ville grandit; elle grandira encore davantage l'année prochaine. Son commerce doit s'étendre.

Les annonces dans les journaux ont rapproché les distances. Une pièce de 5 cents pour une place dans le tramway rend inutile l'avantage d'avoir son magasin au coin. Un magasin situé à cinq milles de distance peut, au moyen des annonces, atteindre les clients à côté de votre, pendant que vous les attendez.

Ces clients passeront à côté de vous pour aller dans l'autre établissement et il vous sera impossible de faire diversion à ce courant et d'obtenir de nouveaux clients.

Il ne peut être question de vos moyens de faire face aux dépenses nécessaires par les annonces ou de la possibilité de vous maintenir sans cela.

La question pour vous n'est pas seulement d'accroître vos affaires, mais de maintenir votre commerce au niveau qu'il a atteint.

Les annonces sont un placement avantageux. Les bénéfices de ce placement sont proportionnés aux dépenses comme les récoltes aux semences.

Conséquemment il est juste et avantageux pour vous de considérer les annonces comme une dépense dans le genre de celle qu'un fermier pourrait faire après avoir hésité à acheter une quantité d'engrais, avant d'avoir compris que ce serait pour lui un bon moyen d'avoir une plus abondante récolte.

M. Jos. Guérard, de Québec, guéri du Mal de Reins et de Dyspepsie, rajeuni et rendu plein d'ardeur pour le travail par les

PILULES MORO

Pour les Hommes.

Lorsqu'un homme constate que quelque chose va mal chez lui, que son système ne semble plus fonctionner comme à l'ordinaire, qu'il a, soit des faiblesses de reins, des maux de tête ou des douleurs d'estomac, etc., c'est plus que le temps de prendre garde. Afin de s'épargner la peine d'une longue et grave maladie qui pourrait survenir, et pour éviter surtout des pertes de temps considérables, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de recourir bien vite aux Pilules Moro.



M. JOS. GUERARD, 187 rue Napoléon, Québec.

C'est là le traitement le plus sûr, le plus simple et de beaucoup le plus économique, soit pour activer les forces qui tendent à diminuer, ou bien pour détourner une maladie qui se développe tranquillement, ou encore pour guérir et faire passer à jamais un mal qui fait souffrir.

Les Pilules Moro pour les Hommes sont reconnues souveraines comme tonique et comme remède. Elles sont incomparables dans tous les cas de dyspepsie nerveuse, de faiblesse organique, troubles intestinaux, dérangements d'estomac, fatigues cérébrales, efforts de toutes sortes, maux de reins, etc. Il suffit d'en essayer quelques doses pour se convaincre absolument que les Pilules Moro pour les hommes sont infaillibles.

Pour me guérir d'une maladie de reins et de troubles digestifs dont j'ai souffert pendant plusieurs mois, il ne m'a fallu que six boîtes de Pilules Moro.

Et pourtant, j'étais bien malade!

J'en étais rendu au point de ne presque plus pouvoir travailler. Mes vives me fatiguaient terriblement et je devais me priver même de nourriture, tellement j'avais l'estomac délabré. J'étais devenu très faible et bien maigre. Dès que je commençai à faire usage des Pilules Moro, je me trouvai soulagé et il ne m'a fallu que peu de temps pour recouvrer toutes mes forces. Ma digestion devint excellente et bientôt je n'éprouvais plus aucune douleur.

Je tiens surtout à déclarer que depuis, je n'ai pas perdu une seule minute à l'ouvrage.

JOS. GUERARD, 187 rue Napoléon, Québec.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites à tous les hommes malades qui s'adressent à eux. Leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les hommes malades qui ne peuvent s'y rendre, sont invités à écrire à ces médecins.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées à: **COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.**

"Lots to do" at Caledonia Springs

Golf, tennis, quoits, croquet, riding, driving, motoring, fine walking through a beautiful country over good roads. Clear, bracing air. Beautiful grounds, fine scenery. Perfect restfulness or constant activity—as you prefer. And as a substantial and noteworthy background to all this is the

NEW CALEDONIA SPRINGS HOTEL

An hotel that is managed with the serious purpose of really giving the summer vacation, all that he pays for in comfort, amplitude and quality of food, service, courtyard and that host of "incidental" the lack of which looms up so large at the average conventional summer resort hotel.

Then of course you must remember that this is the home—the birth place as it were of delicious, healthful

MAGI WATER

The noble beverage that all Canada is drinking. The water that has such high medicinal value that the Physicians for 70 odd years have prescribed and recommended it for Rheumatism, Gout, Gravel, Kidney troubles of all kinds. It is also the best remedy for "agry" diseases at Caledonia Springs.

CALEDONIA SPRINGS COMPANY, Limited
C. A. GOLD, Manager

LES Gants Perrin

pour **CADEAUX de NOEL** et du **JOUR de L'AN**

Un cadeau toujours d'actualité et qui reçoit invariablement l'accueil le plus flatteur et le plus empressé.

LES GANTS PERRIN pour HOMMES, FEMMES et ENFANTS se distinguent par leur coupe irréprochable, leur souplesse et leur durée.

Toutes les Nuances à la Mode, dans toutes les Pointures

EN VENTE PARTOUT

A l'époque de la Croissance

LES JEUNES FILLES ONT BESOIN D'UN BON TONIQUE

La période de croissance et de développement requiert pour la jeune fille des soins vigilants et un régime réconfortant qui favorisent son évolution vers l'âge adulte. De cette période de transformation dépendent la santé future et le bon fonctionnement de l'organisme.

Le régime alimentaire régulier ne suffit pas aux besoins de la constitution surmenée par la croissance. Le sang a besoin d'être enrichi pour fournir aux nerfs, aux muscles et aux os leurs éléments essentiels; c'est le

VIN ST-MICHEL

qui fournira, sous la forme la plus assimilable, la plus active et la plus agréable, la réserve alimentaire nécessaire pour prévenir ou combattre la fatigue, les troubles de la digestion et tous les maux qui accompagnent ce changement d'état que l'on a bien justement appelé "l'âge critique de la jeune fille".

Le VIN ST. MICHEL ne désappointe Jamais.

DOSE: Un verre de vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE.
DISTRIBUTEURS POUR LE CANADA ET LES ETATS-UNIS
MONTREAL
EASTERN DRUG CO.
Dépositaires pour les Etats-Unis
14 Fulton St., BOSTON, Mass.